

VILLE DE SAINT-QUENTIN

POLITIQUE INTERNE NO 2017-22

Page 1 de 5

SERVICES AFFECTÉS: Tous les services
DESTINATAIRES: Tous les services
OBJET: **POLITIQUE CULTURELLE**
RÉFÉRENCES: Association acadienne des artistes professionnel.le.s du NB (AAANB)
et l'Association francophone des municipalités du NB (AFMNB)
DATE D'ÉMISSION: Réunion ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2017
RÉVISÉE LE:
ÉMISE PAR: *Suzanne Coulombe*
NOM ET POSTE: Suzanne Coulombe, Directrice générale et Greffière

PRÉAMBULE

La Ville de Saint-Quentin a lancé sa première politique culturelle en 2004. Cette politique s'insérait dans la vision énoncée par le plan d'aménagement municipal de la Ville et reflétait le mouvement proactif de la communauté à se doter de principes directeurs et d'objectifs afin de mieux orienter les activités culturelles de la région. L'adoption de cette politique culturelle a donné naissance à diverses initiatives culturelles et a favorisé le développement du patrimoine culturel de Saint-Quentin.

Cette première politique culturelle a été révisée en 2016-2017 dans le cadre d'un projet sous la direction de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) et de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB). Nous considérons cette politique comme un élément essentiel pour améliorer et maintenir un milieu de vie dynamique et stimulant pour l'ensemble de nos citoyens et citoyennes. Par le développement de cette politique, la Ville de Saint-Quentin se donne un cadre de référence pour planifier à long terme les services à offrir dans les multiples champs d'activités des arts et de la culture. Notre politique culturelle municipale permet également d'établir les priorités pour l'utilisation des ressources dans le respect et en réponse aux besoins des citoyens et citoyennes, tant des intervenants et intervenantes artistiques et culturels que de nos partenaires.

L'ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE CULTURELLE

La politique culturelle de la Ville de Saint-Quentin se veut un outil qui s'adresse à tous les intervenants et intervenantes de l'ensemble des secteurs impliqués dans le développement culturel de la communauté. Par cette politique, la Ville de Saint-Quentin sera mieux outillée pour assumer sa responsabilité pour la préservation du patrimoine et le développement de l'identité culturelle chez nos enfants et nos citoyens et citoyennes.

LES PRINCIPES DIRECTEURS

La politique culturelle de la Ville de Saint de Quentin est guidée par les principes énoncés ci-dessous. Ces principes sont à la base de nos décisions et actions en matière d'art et de culture et se veulent une source d'inspiration pour tous les partenaires œuvrant au développement culturel de notre communauté.

Responsabilisation municipale

- Après la famille, la municipalité est le premier lieu d'épanouissement individuel et d'appartenance, ce qui confère au gouvernement municipal la responsabilité de mettre en œuvre, à la mesure de ses moyens, des initiatives en vue d'assurer l'épanouissement culturel de ses citoyens et citoyennes. La **Ville de Saint-Quentin** assume ses responsabilités pour le développement culturel de sa communauté et pour la préservation de son patrimoine.

Développement durable de notre communauté

- La Ville de Saint-Quentin reconnaît l'impact de la culture sur le développement socio-économique de la communauté et considère que l'intégration des activités culturelles aux activités municipales contribue au bien-être de tous ses citoyens et citoyennes et permet de projeter une image distinctive de notre communauté.

Préservation du patrimoine

- La Ville de Saint-Quentin est fière de son patrimoine et tient à le préserver, à le développer et à faire la promotion de cet héritage qui est étroitement lié à l'identité culturelle de sa collectivité.

Rayonnement de la culture

- Étant géographiquement éloignée des grands centres, la Ville de Saint-Quentin doit regrouper ses forces locales et régionales afin d'offrir une vie culturelle variée, adaptée à son milieu naturel, notamment les espaces verts, et répondant aux besoins de sa population. Grâce à une approche de partenariat avec les organismes culturels de la région, la promotion des activités culturelles témoignera du dynamisme et de notre vitalité communautaire.

Mise en œuvre de la politique culturelle

- La Ville de Saint-Quentin s'engage à maintenir un comité culturel afin de veiller à la mise en œuvre des principes directeurs et des objectifs de la politique culturelle. Elle s'engage également à ajuster les directives et les objectifs afin de tenir compte de l'évolution de la culture dans son milieu et de mieux répondre aux besoins de la communauté.

VISION D'AVENIR ET ORIENTATIONS

Le remplacement du Théâtre Montcalm par un tout nouveau centre multifonctionnel ainsi que l'aménagement d'une salle cinéma à l'intérieur de l'auditorium de la polyvalente A.-J. Savoie signalent un renouveau au niveau des infrastructures pouvant accueillir des prestations artistiques et culturelles. La Ville de Saint-Quentin est fière de l'engagement de ses partenaires gouvernementaux et sait qu'elle pourra compter sur ses citoyens et citoyennes et ses partenaires du secteur privé pour mener à bien ces projets d'envergure.

Les travaux du Comité d'étude de la politique culturelle et les consultations tenues dans le milieu ont permis à la Ville de Saint-Quentin et ses partenaires d'identifier les axes prioritaires d'interventions culturelles dans le milieu et de préciser sa vision afin de permettre une planification concertée des interventions touchant l'intégration des arts et de la culture dans la communauté. Quatre champs d'intervention ont été retenus et des objectifs et engagements spécifiques ont été identifiés. Ces éléments serviront de base à l'établissement d'un plan d'action culturel et guideront la municipalité dans son engagement à intégrer les arts et la culture dans la communauté.

Définition de la culture:

La culture se définit comme étant l'histoire de l'individu et de la collectivité, qui évolue selon les évènements, les valeurs, les croyances et les traditions.

Vision:

La Ville de Saint-Quentin reconnaît la culture comme étant le reflet d'une communauté engagée, épanouie et fière de son identité.

Mission:

La Ville de Saint-Quentin s'engage à promouvoir et à supporter les arts et la culture, en partenariat avec les intervenants et intervenantes culturels.

AXES D'INTERVENTION

Le domaine de l'éducation ainsi que le patrimoine culturel sont deux axes privilégiés par la Ville de Saint-Quentin pour supporter le développement des arts et de la culture. A ceci, s'ajoute un engagement municipal à supporter les artistes, artisans et artisanes et organismes culturels ainsi qu'une volonté ferme de travailler en étroite collaboration avec les partenaires publics et privés tout en visant à développer de nouveaux partenaires.

AXE 1 : Domaine de l'éducation

Afin de maximiser le développement des arts et de la culture et de permettre à tous nos citoyens et citoyennes d'accéder à des activités artistiques et culturelles, la Ville de Saint-Quentin favorisera les interventions qui touchent au domaine de l'éducation.

La Ville de Saint-Quentin encouragera :

- la formation dans toutes les disciplines artistiques (théâtre, danse, arts visuels, musique, littérature et arts médiatiques);
- l'offre d'activités diversifiées dans le domaine du loisir culturel et d'activités artistiques offertes aux jeunes dès leurs bas âges et aux citoyens et citoyennes;
- la relève des passeurs culturels et des bénévoles et la sensibilisation à l'importance de leur rôle dans notre communauté;
- le partage d'information entre tous les organismes œuvrant au sein de la communauté;
- l'utilisation des médias afin de souligner la vitalité culturelle de la communauté;
- l'utilisation des équipements existants et des ressources municipales disponibles;
- l'utilisation des services et des espaces culturels et patrimoniaux disponibles par les organismes;
- l'éducation des citoyens à l'égard de l'importance de l'art et de la culture dans la communauté.

AXE 2 : Patrimoine culturel

La Ville de Saint-Quentin est fière de l'héritage reçu des bâtisseurs et bâtisseuses de la communauté et a l'intention de poursuivre son engagement pour le développement de son circuit patrimonial et la préservation de ses lieux historiques.

La Ville de Saint-Quentin mettra l'emphase sur :

- la transmission de l'histoire patrimoniale de la communauté;
- la préservation de certains objets historiques et patrimoniaux et certaines œuvres qui apportent une valeur ajoutée à la communauté;
- l'archive des sources portant sur l'histoire, les événements et les personnalités culturelles de la communauté;
- la sensibilisation et l'éducation des citoyens et citoyennes à l'égard de la protection de leur patrimoine.

AXE 3 : Appui aux artistes et organismes culturels

Depuis nombre d'années, la Société culturelle des Hauts-Plateaux joue un rôle primordial au niveau du développement des arts et de la culture dans notre communauté. De plus, de par leur rôle de passeur culturel, les écoles et la bibliothèque publique sont appelées à jouer un rôle important au niveau du développement de l'identité culturelle chez nos enfants et nos citoyens et citoyennes. La Ville de Saint-Quentin compte de nombreux artistes et artisans et artisanes et elle s'engage à développer ses ententes de partenariat avec plusieurs organismes impliqués dans le développement artistique et culturel de ses citoyens et citoyennes.

La Ville de Saint-Quentin accordera de l'importance à :

- faciliter l'accès aux arts et à la culture en appuyant les organismes culturels;
- soutenir la coordination des diverses activités culturelles de la communauté;
- favoriser l'émergence et la consolidation d'évènements culturels et artistiques novateurs qui stimulent le tourisme culturel;
- encourager et promouvoir à grande échelle les artistes et artisans et artisanes locaux.

AXE 4 : Développement de partenariats

Afin de poursuivre les projets entrepris et de maintenir le support aux projets culturels, la Ville de Saint-Quentin doit compter sur l'appui financier et moral de ses partenaires. La Ville s'engage à poursuivre ses efforts pour obtenir des engagements de la part des gouvernements fédéral et provincial et de solliciter le support de l'entreprise privée pour contribuer à l'évolution de la vie culturelle et touristique de notre milieu.

La Ville de Saint-Quentin accordera de l'importance à :

- favoriser le développement d'infrastructures afin d'accroître l'industrie touristique et culturelle;
- établir des partenariats avec les instances gouvernementales;
- inciter les entreprises privées à investir dans les projets culturels;
- maintenir les partenariats avec les organismes culturels et le milieu scolaire;
- appuyer les organismes dans leurs demandes de projets novateurs pouvant améliorer la vie culturelle.

CONCLUSION

La révision de la politique culturelle de la Ville de Saint-Quentin s'appuie sur une réflexion commune à laquelle ont participé des citoyens et des citoyennes représentant les milieux culturels et artistiques ainsi que la communauté en général. Cette démarche a permis de confirmer les directions stratégiques pour poursuivre le développement culturel de notre communauté et assurera un nouvel élan à la planification culturelle municipale au cours des prochaines années.

Référence :

Pour une communauté viable et dynamique, Guide pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique culturelle municipale, AFMNB, 1997

Politique culturelle du Nouveau-Brunswick, Secrétariat à la culture et au sport du Nouveau-Brunswick, Février 2003

Politique culturelle de la Ville de Caraquet, Ville de Caraquet, 1993

Calendrier des événements publié à l'occasion du 85e anniversaire de Saint-Quentin, Société du Patrimoine de Saint-Quentin, 1995

Saint-Quentin: déjà trois-quarts de siècles publié par Berthe Cyr-Coulombe, 1985